

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 029-212901623-20260928-2026_07_013-DE

SEANCE du 28 septembre 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage des délibérations : 1^{er} octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, CHIFFARD Gwenaëlle, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, Jean-Claude VAILLANT

Absent représenté : LEVER Olivier, absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR

Absente excusée : Rosine VERBECQ,

Nombre de conseillers : - En exercice : 27

- Présents : 25

- Votants : 26

=====

N° 2026 / 07 / 013 : Motion de soutien à un jeune pleybennois dans sa demande de naturalisation

Madame le Maire explique que la Commune de Pleyben a été saisie de la situation d'un jeune habitant de notre commune, âgé de 20 ans, résidant en France depuis 2008 où il a effectué l'intégralité de sa scolarité, et actuellement étudiant en 3ème année de STAPS à Brest.

Ce jeune Pleybennois fait preuve d'un engagement citoyen et d'un sens du service public exemplaire sur notre territoire : il est notamment bénévole actif et aide-formateur au sein de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) depuis 4 ans, ainsi que surveillant de baignade et sauveteur sur les plages durant les saisons estivales, cumulant ainsi un volume très important d'heures d'engagement bénévole et citoyen au service de la collectivité.

Son projet professionnel, motivé et mûrement réfléchi (stages en gendarmerie et sur la base navale), est de s'engager au service de la Nation au sein des Forces Armées (Armée de Terre ou Marine Nationale).

Madame le Maire est en contact avec les services de l'État sur ce dossier depuis janvier dernier. Plusieurs courriers et relances officiels ont été effectués par la municipalité, mais sont restés sans résultat favorable à ce jour, justifiant aujourd'hui la présentation de cette motion.

En effet, la plateforme régionale des naturalisations a notifié un ajournement de 2 ans à sa demande de naturalisation au motif d'une « insertion professionnelle non réalisée » (absence de contrat de travail stable ou de ressources propres suffisantes durant ses études).

Cette exigence administrative place ce jeune Pleybennois dans un cercle vicieux et une injonction contradictoire :

- D'une part, la réglementation exige deux années d'activité ou de ressources stables pour valider sa naturalisation ;
- D'autre part, en l'absence de régularisation et de titres définitifs, l'accès à un emploi civil stable à temps plein lui est juridiquement contraint, alors même qu'il fait preuve d'une insertion sociale irréprochable et d'un engagement bénévole d'une densité exceptionnelle ;
- Enfin, l'absence de nationalité française lui interdit l'accès aux concours et engagements militaires auxquels il se destine, compromettant son avenir professionnel en raison des limites d'âge de recrutement.

Considérant l'intégration incontestable, le parcours scolaire, l'ancrage républicain et le volume remarquable d'engagement bénévole du demandeur sur notre territoire ;

Considérant que l'exigence de deux ans de travail rémunéré dans sa situation administrative constitue un frein disproportionné qui ignore la réalité de son investissement citoyen ;

Considérant l'absence de réponse aux multiples relances effectuées par la commune depuis janvier dernier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'Apporter le soutien solennel du conseil municipal** à la demande de naturalisation formulée par ce jeune habitant de la commune ;
- **D'adopter la motion jointe à la présente en faveur de ce jeune pleybennois**
- **Demander formellement à Monsieur le Préfet du Finistère** de bien vouloir procéder à un examen attentif et dérogatoire de son dossier, en prenant en compte la valeur de son engagement bénévole et citoyen en lieu et place du critère d'insertion professionnelle classique ;

Ainsi fait les jours, mois et an

Le secrétaire de séance
AJAIN PORHEL



Le Maire
Amélie CARO

